

CRIC n° 52 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 24 novembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
L'agriculture sociale – Auditions.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Loïc Jacob – M. Eddy Fontaine – M. Nicolas Janssen.	
Le rôle et le fonctionnement des centres de recherche agricole dans la politique de recherche et d'innovation – Visites et missions.....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Loïc Jacob.	
REPRISE DE LA SÉANCE	3
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	3
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réintroduction du bison d'Europe en Flandre ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de stratégie régionale coordonnée de lutte contre le frelon asiatique ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la Semaine de l'arbre 2025 ».....	5
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre les inondations en Brabant wallon ».....	6
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la concertation avec les secteurs concernés par la mise en œuvre du Règlement européen sur la restauration de la nature ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact d'un démantèlement des tours de refroidissement sur les faucons pèlerins de Tihange ».....	9
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des subventions facultatives ».....	10
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le flou entourant la politique de développement rural ».....	11
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la réaction de la Wallonie face à la hausse des dégâts causés par les sangliers ».....	12
--	----

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la valorisation de la vente de gibier ».....	13
---	----

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les difficultés rencontrées par les vétérinaires ruraux ».....	14
---	----

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les nouvelles propositions de la Commission européenne relatives à la Politique agricole commune (PAC) »	15
---	----

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la collaboration entre les pouvoirs publics et la plateforme Wallesmart pour la gestion des données agricoles »	16
--	----

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	17
---	----

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	17
--	----

Interpellations et questions orales retirées.....	17
---	----

LISTE DES INTERVENANTS	18
-------------------------------------	----

ABRÉVIATIONS COURANTES	19
-------------------------------------	----

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

L'agriculture sociale – Auditions

M. le Président. – Je reviens sur les auditions décidées par notre Commission lors de notre dernière réunion du 10 novembre sur le thème de l'agriculture sociale en réunion conjointe avec la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale. Je vous informe que cette dernière a marqué son accord sur le principe des auditions conjointes.

Un tableau récapitulatif vous a été adressé ce lundi 24 novembre, tandis que la dernière version vous a été donnée en mains propres.

Les personnes suivantes seraient auditionnées :

- Mme Véronique Monnart, Agricultrice, Référente « agriculture sociale » au GAL du Parc des plaines de l'Escaut et Membre du collectif « Agriculture sociale en Wallonie » ;
- M. Xavier Delmon, Membre du Réseau Wallonie PAC et Animateur du groupe de travail « Agriculture et foresterie sociale » jusqu'à mi-2023 ;
- M. Samuel Hubaux, Directeur de l'ASBL Nos Oignons et Membre de la Plateforme wallonne d'appui à l'agriculture sociale ;
- Mme Martine Leroy, Référente de l'antenne de la Province de Luxembourg de la Plateforme wallonne d'appui à l'agriculture sociale ;
- un représentant habilité de l'AViQ ;
- un représentant habilité du SPW IAS ;
- un représentant habilité de l'ASBL Terre EnVie.

Des avis écrits seraient demandés :

- à M. Benoît Gillain, Chef du service de psychiatrie de la clinique Saint-Pierre d'Ottignies ;
- à M. Sizaire ou à M. Nicaise. Comme il est représenté par Mme Leroy, nous pourrions indiquer à celle-ci que, si elle le souhaite, elle peut venir accompagnée ;
- à l'ASBL La Teignouse ;
- au Groene Zorg ;
- au réseau ASTRA France.

Puis-je recueillir votre accord ?

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – C'est super parce que nous sommes d'accord pour suivre l'agriculture sociale. J'étais présente en Commission de la santé, et tout le monde était d'accord.

Je suis désolée de poser une question dans ce si beau consensus, mais pourquoi ne voit-on pas le chef du service de psychiatrie ? Cela montrerait une autre facette de la problématique. C'est une vraie problématique de soins, de bien-être et de rapport à la santé mentale. C'est fort important.

M. le Président. – Nous allons écouter ses propos puisque nous lui demandons un avis écrit.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Justement. Un avis écrit est souvent moins impactant qu'un dialogue avec quelqu'un. Au vu de la liste que nous avons, si nous regroupons M. Nicaise – je crois que c'est la même proposition de la part du groupe PS et d'Ecolo –, je ne vois pas pourquoi, alors que cette dimension n'est pas du tout prise en considération... C'est une dimension particulière qui mérite d'être vue aussi, avec le chef d'un service de psychiatrie. C'est une vraie spécificité, un point de vue différent à amener.

Du coup, je questionne l'ASBL Terre EnVie. Cela m'intéresse de les entendre aussi, mais s'il faut faire de la place pour une personne... Je vous jure que ma question est complètement neutre ; enfin, pas neutre dans le point de vue, mais constructive.

M. le Président. – Nous auditionnons quand même sept personnes sur une après-midi, l'idée étant de regrouper sur un jeudi après-midi. J'en venais aux dates.

Il y a deux dates à proposer : soit le 22 janvier à 14 heures, soit le 5 février à 14 heures. Sur une après-midi, il sera compliqué d'en ajouter une.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Pour répondre à Mme Cremasco, on reçoit déjà l'administration, via l'AViQ, pour le volet relatif à la santé, qui peut répondre en partie à ce que M. Gillain pourrait nous apporter. Il fait aussi partie, avec Mme Monnart, de l'initiative collective « Soins verts » et dont l'ASBL Terre EnVie porte le collectif. On pourrait retrouver ces thématiques au travers de ces deux témoignages.

Si l'on veut être pragmatique et efficace en termes d'auditions, se limiter à la liste évoquée peut suffire avec les apports écrits à côté. Ce n'est pas pour mettre quelqu'un de côté, mais dans une logique de rationalisation en essayant d'avoir toutes les branches représentées, à la fois en auditions et en contributions écrites.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – L'ASBL Terre EnVie a été proposée par les Engagés et par le MR. Monsieur Jacob, vous résumez très bien la discussion politique, mais dans le sens le plus noble du terme. Cela va-t-il nous éclairer davantage sur une autre problématique ? Si oui, laquelle ?

Le fait d'auditionner un docteur n'est pas la même chose que d'auditionner des services, même s'ils sont sur les mêmes zones de compétence, ou un représentant habilité de l'AViQ ou du SPW IAS. Ce sont deux niveaux différents d'action, même s'ils concernent le même sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je peux entendre le propos de Mme Cremasco. Si l'on veut rester pragmatique, le nombre proposé est suffisant. Si l'on va au-delà, on devra prévoir plusieurs journées. Si l'on veut une vision un peu plus macro, on peut demander à Terre EnVie d'apporter cette vision dans sa présentation et à M. Gillain une contribution écrite afin d'avoir davantage de détails.

(Réaction de Mme Cremasco)

L'association Terre EnVie a une vision macro puisqu'elle gère l'initiative collective « Soins verts ». Elle a une vue globale qui peut être complétée par les contributions écrites de ceux qui ont une vision micro.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Nous rejoignons votre proposition.

Si les auditions sont maintenues sur une après-midi, il est préférable d'avoir un avis écrit plutôt que des auditions qu'il faudrait encore compresser.

J'ajoute qu'il y a Conférence des présidents au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le jeudi et qu'il faut me laisser le temps de revenir à Namur. Je souhaiterais dès lors que nous débutions nos travaux à 14 heures 30 plutôt qu'à 14 heures.

M. le Président. – Nous sommes unanimes sur la liste.

Je vous propose le jeudi 22 janvier à 14 heures 30.

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Tout cela doit-il être validé demain par la Commission de la santé ?

M. le Président. – Nous enverrons notre proposition à la Commission de la santé qui se réunit demain.

Sommes-nous d'accord ?

(Assentiment)

En conclusion, la Commission décide de procéder jeudi 22 janvier 2026 conjointement avec la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale à l'audition :

- de Mme Monnart, Référente « agriculture sociale » au sein du groupe d'action locale (GAL) du Parc naturel des plaines de l'Escaut ;
- de M. Delmon, Coordinateur de la cellule d'animation du Réseau wallon PAC ;
- de M. Hubaux, Directeur et Chargé de recherche-action « Soins verts » à l'ASBL Nos Oignons et Membre de la Plateforme wallonne d'appui à l'agriculture sociale ;
- de Mme Leroy, Référente de la Plateforme wallonne d'appui à l'agriculture sociale pour la province de Luxembourg ;
- de M. Sizaire, Agriculteur partenaire ;
- d'un représentant habilité de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ;
- d'un représentant habilité du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) ;
- d'un représentant habilité de l'ASBL Terre EnVie.

La Commission décide de solliciter les avis écrits :

- de M. Gillain, Chef du service de psychiatrie à la clinique Saint-Pierre d'Ottignies ;
- de l'ASBL La Teignouse ;
- de Groene Zorg ;
- du réseau ASTRA France.

Le rôle et le fonctionnement des centres de recherche agricole dans la politique de recherche et d'innovation
– Visites et missions

M. le Président. – Vous disposez du tableau avec la mise à jour des dates. Tout cela a été envoyé aux membres et aux secrétaires politiques.

La date du vendredi 9 janvier 2026 a été validée il y a une quinzaine de jours, avec le CRA-W le matin et BRIOAA à Éghezée l'après-midi. Le vendredi 6 février, ce sera Sytra de l'UCL le matin et FiBL à Bruxelles l'après-midi.

Enfin, trois autres dates sont proposées : le jeudi 26 février ou le vendredi 27 février 2026, l'Université de Wageningen, aux Pays-Bas ; le jeudi 12 mars 2026, ILVO, à Merelbeke ; le jeudi 26 mars ou le vendredi 27 mars 2026, en fonction des disponibilités, INRAE, dans les Hauts-de-France.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – On s'interrogeait sur l'organisation de ces différentes visites. Combien de députés sont prévus par groupe ? Qu'en est-il pour les collaborateurs qui accompagnent ?

M. le Président. – Pour les visites sur le territoire belge, c'est libre. En mission à l'étranger, c'est cinq députés. Les surnuméraires sont payants.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Cinq députés, soit un par groupe. On est d'accord.

M. le Président. – Le solde est payant. Que payent-ils s'ils y vont par leurs propres moyens ? Le transport.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Comme ce sera, à titre personnel, la première fois que l'on organise ce genre de visites à l'étranger, vous avez dit cinq députés. Est-ce un député par groupe ou y a-t-il une clé de répartition ?

M. le Président. – C'est deux, un, un, un.

On se partagera les missions. Les collaborateurs sont payants s'ils veulent accompagner.

Cela convient-il à tout le monde ?

(Assentiment)

En raison d'un petit souci informatique, je vous propose de suspendre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 55 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 36 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

**INTERPELLATIONS
ET QUESTIONS ORALES**

**Question orale
de M. Loïc Jacob**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la réintroduction du bison d'Europe en
Flandre »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réintroduction du bison d'Europe en Flandre ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le titre peut faire rire, mais c'est une affaire tout à fait sérieuse : nous avons tous pu lire ces derniers jours que la Flandre va réintroduire une dizaine de bisons au sein du parc national du Bosland, et ce, en semi-liberté, sur un terrain de près de 5 000 hectares. Ce projet, mené à l'origine par WWF Belgique, vise à renforcer la biodiversité du parc national et rendre sa forêt plus résiliente.

Des projets similaires menés un peu partout en Europe – Roumanie, Pologne, Andalousie – démontrent que la présence du bison permet de créer des micro-habitats favorables à la biodiversité et donc à la diversification des écosystèmes au sens large. C'est d'ailleurs cette diversité, tant des habitats que des espèces qui y sont associées, qui permettra de rendre nos écosystèmes plus résilients – dont nos forêts qui en ont bien besoin –, sachant qu'au passage ces grands herbivores permettent aussi d'ouvrir les milieux. C'est aussi extrêmement positif pour le territoire qui est le nôtre.

Tout ce que je viens d'évoquer fait partie des objectifs du règlement européen sur la restauration de la nature. Nous savons que, pour y parvenir, nous allons devoir mener un travail colossal. Par conséquent, nous devons prendre en considération l'ensemble des solutions, même si elles sont parfois un peu insolites, qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ou auxquels nous avons adhéré. On peut dire que, en ce sens, notre DPR a été visionnaire puisqu'elle mentionne explicitement que « le Gouvernement étudiera le retour d'espèces disparues dans nos contrées et leur impact sur le biotope. » Le lien avec notre ami le bison est directement établi.

Madame la Ministre, que pensez-vous de l'initiative flamande ? Avez-vous eu des contacts avec WWF Belgique à ce sujet ? L'initiative pourrait-elle être transposée dans nos deux nouveaux parcs nationaux ? Ces derniers ont-ils un avis en la matière ? Où en est la réflexion mentionnée dans la DPR, de manière plus générale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'introduction d'une nouvelle espèce dans un écosystème est toujours une question très délicate dont les implications sont complexes à jauger. L'initiative flamande est restreinte à une zone clôturée de 500 hectares d'anciennes pinèdes sur sol sablonneux et vise à induire une pression forte des herbivores pour maintenir le milieu ouvert. L'objectif est d'y remplacer la gestion mécanique par un pâturage expérimental pour en évaluer l'intérêt à petite échelle. L'introduction de cerfs avait également été envisagée, mais il semblait plus difficile de les contenir en espace clôturé que des bisons, raison pour laquelle cette espèce a été privilégiée.

Le bison est une espèce emblématique dans les projets de *rewilding* en Europe. Des travaux préliminaires visant à évaluer l'opportunité de réintroduire cette espèce ont déjà été menés en Wallonie et dans les pays limitrophes. Ils s'appuient généralement sur une analyse de la capacité d'accueil de l'habitat concerné en regard des besoins écoéthologiques du bison d'Europe.

Une modélisation réalisée à l'Université de Liège tablait sur la nécessité de constituer une population wallonne d'au moins 1 000 individus pour assurer sa viabilité génétique. Or, les habitats théoriquement disponibles pour cette espèce semblent à première vue insuffisants à la réintroduction du bison sans l'appui des territoires français, allemand et luxembourgeois.

Il ne faut pas non plus négliger les interactions possibles entre le bison et les ongulés indigènes, dont les populations sont déjà très prospères à l'échelle wallonne. Des interactions négatives peuvent être constatées et des problèmes de compétition peuvent également survenir pour l'accès à diverses ressources. Les dégâts d'écorcement en forêt engendrés par la réintroduction de cette espèce ne doivent pas non plus être négligés : en Allemagne, les plaintes répétées des propriétaires privés pour de tels dommages ont finalement conduit à la pose de clôtures afin de limiter cette problématique et des déplacements des bisons plus conséquents que prévu. Un nourrissage supplétif est également organisé.

A priori, les habitats clés des deux parcs nationaux wallons ne correspondent pas directement à ceux de la

zone flamande censée faire l'objet du pâturage par des bisons, même si la question peut être débattue. Les résultats de l'initiative flamande méritent toutefois d'être analysés à moyen et long terme pour en cerner les intérêts. D'autres travaux wallons pointent une opportunité d'améliorer la dynamique écosystémique par un tel réensauvagement, mais rappellent l'existence d'obstacles comme la densité de routes, les risques sanitaires, la transmission de pathogènes au bétail. Gardons à l'esprit que la population wallonne de cerfs élaphe joue un rôle similaire à celui que le bison pourrait endosser. Retenons aussi que, si l'apparition d'une nouvelle espèce dans un écosystème peut à première vue susciter l'enthousiasme, toutes les conséquences d'une introduction doivent être réfléchies avec l'appui d'experts avant d'envisager une telle perspective.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait le point sur la question. Je suis d'accord avec vous, réintroduire un animal, quel qu'il soit, doit être analysé avec minutie.

Vous avez fait part d'une analyse réalisée par l'Université de Liège. Je vous avoue que je n'en ai pas connaissance, mais elle semble intéressante. Si vous pouviez me dire de quelle année elle date, nous pourrions nous plonger dans cette étude. J'ai bien entendu les grands éléments que vous avez posés sur la table. Il serait intéressant de compléter l'étude avec l'analyse de l'initiative flamande quand elle aura vécu ses premières années.

J'ai voulu mettre ce sujet en exergue pour le volet relatif à la restauration de la nature, mais aussi parce que nous parlons de l'avenir de nos parcs nationaux qui, eux aussi, à terme, doivent pouvoir être autonomes financièrement. J'ai parlé du bison, mais il faut réfléchir à des initiatives similaires pouvant leur amener des rentrées économiques et porter leurs projets.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Je peux sans problème revenir vers vous avec l'information sur l'étude.

Question orale de M. Patrick Spies

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'absence de stratégie régionale
coordonnée de lutte contre le frelon asiatique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de stratégie régionale coordonnée de lutte contre le frelon asiatique ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, la pression exercée cette année par le frelon asiatique sur les ruchers wallons atteint un niveau sans précédent. Cette espèce invasive menace la biodiversité et s'en prend particulièrement aux colonies d'abeilles. Les témoignages d'apiculteurs et d'associations se multiplient, soulignant la limite du système actuel et l'absence de stratégie coordonnée à l'échelle régionale.

Cette absence est dommageable en termes d'efficacité, mais aussi de reconnaissance des acteurs de terrain qui se démènent comme des diables pour lutter contre cette espèce invasive et destructrice. En effet, l'organisation de la lutte repose essentiellement sur l'engagement sur le terrain de bénévoles et d'associations locales ainsi que sur la mobilisation de certains pouvoirs locaux, et ce, sans réel pilotage stratégique.

De fortes disparités existent entre communes. L'intervention des neutralisateurs ne couvre pas l'ensemble du territoire. La majorité des apiculteurs ne disposent ni des moyens logistiques ni des outils pour faire face à la multiplication des nids.

Comptez-vous doter la Wallonie d'un véritable plan d'action coordonné contre le frelon asiatique ? Le cas échéant, quel est votre calendrier et quels sont les moyens que vous allez y consacrer ?

Quelle articulation envisagez-vous entre pouvoirs locaux, apiculteurs, associations et services régionaux ?

Des moyens financiers spécifiques sont-ils prévus dans le budget 2026 afin de renforcer la lutte, en particulier pour professionnaliser la détection et la destruction des nids ? Il y a urgence à structurer l'action et à sortir d'une logique morcelée.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je tiens à rappeler qu'un dispositif régional opérationnel est en place en Wallonie. Le plan de lutte actuel s'inscrit dans la stratégie lancée en 2023 et repose sur des interventions ciblées.

Les conditions météorologiques du printemps et de l'été 2025 ont été particulièrement favorables à la prolifération du frelon asiatique, entraînant une pression exceptionnelle sur les ruchers wallons et une saturation des moyens de lutte mis en œuvre.

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives locales, portées par les provinces, les communes ou des opérateurs privés, ont effectivement vu le jour. Chacune, à son niveau, contribue à réduire la présence du frelon asiatique, mais il est nécessaire d'améliorer la

coordination entre ces initiatives et le plan régional afin de garantir, dès le début de la prochaine saison, un dispositif plus cohérent et plus efficace.

La Wallonie a une stratégie de lutte contre le frelon asiatique, mais nous devons la faire évoluer en tenant compte de l'évolution de la situation. La réponse à cette situation ne viendra pas d'une action phare unique, mais d'un faisceau d'actions coordonnées : piégeage, destruction de nids, formation et information. C'est pour ces raisons que j'ai décidé de mobiliser des moyens complémentaires dès 2026 et que je travaille à l'évolution de la stratégie de lutte afin de déployer un plan d'action renforcé dès le printemps 2026.

Des actions se mettent en place dans les communes et les provinces ainsi que chez des privés. Les nids situés à moins d'un kilomètre d'un rucher peuvent être neutralisés lorsqu'ils sont signalés via FixMyStreet par un apiculteur enregistré auprès de l'AFSCA puis validés par le CRA-W. À ce jour, 32 sections apicoles réalisent ces interventions sur la majeure partie du territoire. Afin d'en renforcer l'efficacité, nous avons déjà entamé l'augmentation des capacités techniques.

En 2026, 10 associations supplémentaires pourraient être équipées de matériel similaire, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire et d'apporter un soutien accru aux zones les plus touchées.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Je prends bonne note de votre réponse. Les acteurs de terrain nous demandent assez souvent plus de clarté, plus de coordination, ainsi qu'un cadre régional cohérent afin qu'ils puissent tous travailler dans la même direction. C'est précisément l'objectif de la résolution que nous avons déposée.

Nous aurons sûrement l'occasion d'en discuter plus en détail l'année prochaine en commission afin de structurer ensemble une approche efficace et durable. La mobilisation existe, mais il s'agit maintenant de l'organiser et de la soutenir au mieux.

Question orale de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la Semaine de l'arbre 2025 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la Semaine de l'arbre 2025 ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, « à la Sainte-Catherine, tout bois prend

racine » ; c'est la raison pour laquelle la Semaine de l'arbre est actuellement organisée dans 213 communes wallonnes, du 22 au 30 novembre.

La Semaine de l'arbre vise à promouvoir la plantation d'essences locales, à renforcer le maillage vert en Wallonie et à soutenir la filière horticole. C'est une distribution gratuite d'essences indigènes, d'arbres et d'arbustes aux citoyens, mais ce sont aussi de nombreuses animations qui tournent autour de cette distribution. Ces animations sont souvent construites par les services communaux, mais aussi par de nombreux citoyens qui s'impliquent localement pour l'environnement et la biodiversité, notamment au travers des plans communaux de développement de la nature. Ainsi, ce n'est pas seulement un guichet de distribution gratuite d'arbres, il y a bien d'autres choses autour.

Il faut également noter que le SPW, en partenariat avec Natagriwal, distribuera gratuitement plus de 15 000 plants de haies indigènes aux agriculteurs. Il faut le saluer et le souligner.

Dès lors, Madame la Ministre, même si vous ne pouvez logiquement pas dresser un bilan de cette action qui est encore en cours, pouvez-vous nous faire part de l'engouement que vous avez pu constater en préparant cette Semaine de l'arbre ?

Le thème de cette année « La haie fleurie » a-t-il été sélectionné à l'avance afin de permettre aux pépiniéristes wallons d'anticiper et d'éviter de devoir acheter leurs arbres à l'étranger ?

Qu'en est-il du contrat de culture conclu lors de la précédente législature et visant à stimuler le développement de la filière de production ?

Une considération a-t-elle été apportée sur l'adaptation au réchauffement climatique dans le choix des essences ?

Enfin, quel est l'état de votre réflexion quant à la mise en œuvre et la pérennisation d'initiatives à portée communale, comme la Semaine de l'arbre, Yes We Plant ou encore BiodiverCité, qui étaient récemment en train d'être évaluées par vos services ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'engouement pour la Semaine de l'arbre reste bien présent. Sur les 261 communes wallonnes, 213 ont confirmé leur participation à l'édition 2025.

La thématique de cette année « La haie fleurie » a été annoncée dès mars 2024 afin de permettre aux communes et aux pépiniéristes d'anticiper leur participation. C'est sur cette base que les communes ont

pu introduire leur fiche projet pour bénéficier du financement des plants distribués.

Chaque commune choisit au minimum 10 essences indigènes parmi la liste éligible, en fonction du sol, du climat local et des conseils techniques repris dans la brochure disponible sur le site de la Semaine de l'arbre.

Le contrat de culture de 1,2 million de plants de haies, conclu avec les pépiniéristes wallons, arrive à sa dernière tranche : 400 000 plants seront livrés cet hiver. La quantité de plants prévue à chaque tranche était croissante au cours de la convention de manière à permettre un développement progressif de la filière.

Comme je l'ai déjà indiqué, ma volonté est de maintenir un soutien pérenne aux pouvoirs locaux en veillant à ce qu'il réponde aux besoins du terrain :

- en répondant aux enjeux prioritaires pour la biodiversité ;
- en tenant compte des besoins concrets des communes, notamment face aux espèces invasives comme le frelon asiatique ;
- en poursuivant les actions citoyennes favorables à nos écosystèmes, comme la Semaine de l'arbre.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai entendu, par rapport à la Semaine de l'arbre, les termes « engouement », « anticipation », « collaboration avec les pouvoirs locaux ». C'est une formule qui est éprouvée et qui fonctionne ; je ne peux que la soutenir et la saluer.

J'entends votre volonté de poursuivre l'engagement sur le sujet. Tout n'est pas encore en place sur la manière dont vous voulez le faire, on attendra le résultat de vos travaux.

Je ne résiste pas au fait de reprendre la petite citation, que j'ai trouvée sur le site du SPW et à laquelle j'adhère, qui nous dit que « développer la nature ordinaire, c'est contribuer à sauvegarder la nature extraordinaire de notre région ». Je trouve que c'est une magnifique conclusion pour notre échange.

**Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la lutte contre les inondations en Brabant
wallon »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre les inondations en Brabant wallon ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, en juillet 2021, le Brabant wallon a également été fortement touché par les inondations. Ce sont 18 communes sur 27 qui ont été touchées par les inondations provoquées par la montée des eaux de la Dyle et de ses affluents, tels la Thyle, l’Orne ou encore le Train.

De ces 18 communes, les municipalités de Court-Saint-Étienne, Ottignies, Mont-Saint-Guibert et Wavre ont été particulièrement touchées, avec de très nombreux dégâts matériels. Lors de ce triste épisode, il y eut pas moins de 1 200 interventions des pompiers.

À la suite de ces événements qui ont impacté toute la Wallonie, deux programmes du Plan de relance de la Wallonie ont été rapidement mis en œuvre, à savoir les plans 319 et 99. Ces programmes ont pour priorité la reconstruction résiliente des berges, la modélisation hydraulique, l’acquisition pour les communes ou encore la création de zones d’immersion temporaire et de reméandration des cours d’eau.

Il y a quelques jours, vous vous êtes rendue dans le centre du Brabant wallon à la rencontre de nombreux acteurs liés à la lutte contre les inondations : les communes via les bourgmestres et échevins, la Province, ou encore le contrat de rivière Dyle-Gette. Plusieurs sujets ont été abordés : les délais de réalisation de certains ouvrages, les études, la réalisation de plans, l’acquisition des terrains et les permis pour les zones d’immersion temporaire, ainsi que les délais de validité des subsides.

Comment évolue la lutte contre les inondations en Brabant wallon, plus précisément par rapport aux programmes prévus dans le PRW ? Quelles actions sont en cours ou déjà terminées ? Les élus locaux sont-ils satisfaits de l’avancement du dossier ? Quels messages vous ont-ils fait passer ?

Enfin, l’outil de modélisation hydraulique et hydrographique MODREC sera-t-il utilisé sur le territoire du Brabant wallon ou est-il uniquement destiné à la vallée de la Vesdre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les outils de modélisation et la méthodologie développés pour le bassin de la Vesdre seront transposés au bassin-versant de la Dyle. Sur le volet hydrologique, une convention de recherche a récemment été conclue avec l’Université de Liège. Cette convention, intitulée Hydroland, dotée d’un budget de 727 950 euros, vise à étendre les travaux réalisés sur la Vesdre à d’autres bassins-versants, dont celui de la Dyle.

Elle s’inscrit dans une démarche intégrée et résiliente, adaptée aux évolutions climatiques, afin de

mieux appréhender l’hydrologie à l’échelle des bassins-versants. Le projet permettra d’identifier et d’évaluer des aménagements et des modes de gestion du territoire destinés à réduire le risque d’inondation en aval.

Concernant la Dyle et ses affluents, une étude hydraulique de l’Orne est en cours afin de modéliser l’ensemble de son linéaire en première catégorie. Le laboratoire d’hydraulique de l’Université de Liège, adjudicataire du marché public, analysera notamment le projet d’aménagement des Jardins de l’Orne, où un tronçon actuellement canalisé sur 250 mètres sera remis à ciel ouvert.

En amont de ces études, la DCENN réalise depuis 2023 des levés topographiques sur une dizaine de kilomètres de tronçons de l’Orne et de la Thyle. Ces levés sont en voie d’achèvement.

Dès 2026, des études hydrauliques seront engagées sur la Dyle et, dans un second temps, sur la Thyle. Elles conduiront à la mise en œuvre d’aménagements résilients, inspirés des solutions fondées sur la nature, qui visent à la réduction des risques d’inondation. À terme, les modélisations permettront d’élaborer une cartographie précise et exhaustive de l’aléa d’inondation le long de l’Orne, de la Dyle et de la Thyle.

Cette table ronde a été l’occasion de rappeler l’importance et l’enjeu de la supracommunalité dans la prévention des inondations et la prise en compte des actions sur l’ensemble du tracé des cours d’eau dans la logique de bassin-versant. Cette visite m’a également permis d’entendre la réalité de terrain des communes et de mieux identifier leurs besoins.

Comme je l’ai annoncé lors de la table ronde, je reviendrai vers les communes d’ici deux mois afin d’apporter des réponses aux points qui m’ont été relayés.

En ce qui concerne le rôle des contrats de rivière dans la prévention des inondations, j’ai prolongé la convention relative à la culture du risque d’inondation jusqu’au 31 décembre 2025.

Un monitoring régulier des actions a été assuré via les rapports d’activité 2024 et 2025. Les principaux constats sont :

- la satisfaction des parties prenantes, notamment des autorités locales ;
- le renforcement des compétences des contrats de rivière de Wallonie et une mutualisation des moyens ;
- un impact positif sur la sensibilisation et la résilience du territoire.

Ces résultats confirment la pertinence de la mission et l’importance du renforcement de la culture du risque comme levier de prévention contre les inondations. J’ai dès lors décidé de poursuivre cette collaboration avec les contrats de rivière dans le cadre d’une nouvelle

convention pluriannuelle jusqu'en 2030, afin de répondre aux enjeux liés aux inondations et aux recommandations issues des événements de 2021.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse concernant l'outil de modélisation MODREC et, plus globalement, concernant la satisfaction des parties prenantes, le message de responsabilisation qui a été porté ainsi que les réflexions autour de l'importance de la supracommunalité et du rôle des contrats de rivière, qui jouent en effet un rôle déterminant.

Je vous remercie également pour les précisions que vous avez données concernant les différentes études en cours, notamment avec l'Université de Liège, ainsi que celles qui concernent le timing des aménagements et des travaux prévus.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la concertation avec les secteurs concernés
par la mise en œuvre du Règlement européen
sur la restauration de la nature »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la concertation avec les secteurs concernés par la mise en œuvre du Règlement européen sur la restauration de la nature ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en septembre dernier, je vous interrogeais au sujet de l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du Règlement européen sur la restauration de la nature.

Pour rappel, la Belgique a jusqu'en juin 2026 pour remettre son plan national à la Commission européenne.

En réponse à ma question sur le sujet, vous m'indiquiez que, après une phase d'état des lieux menée par l'administration cet été, le travail allait se poursuivre au travers d'une concertation avec les secteurs concernés par le règlement européen.

La concertation se voulait inclusive d'un maximum d'acteurs – monde agricole et forestier, secteur économique, pouvoirs locaux, associations de conservation – et devait débiter dès l'automne.

Dès lors, je reviens vers vous afin de faire le point sur la situation.

Les acteurs concernés ont-ils bien pu échanger avec votre administration ou votre cabinet au sujet de la mise en œuvre de la loi sur la restauration de la nature ? Qu'est-il ressorti des échanges ? Comptez-vous impliquer ces acteurs plus en avant dans le processus d'élaboration du plan national ?

Quelles sont les prochaines étapes de votre calendrier de travail, en particulier dans les mois à venir ?

Des pistes de réflexion quant au mode de financement des mesures de restauration de la nature ont-elles pu être explorées ? Le cas échéant, quelles sont-elles ?

Enfin, pouvez-vous nous assurer que nous sommes en bonne voie pour respecter la *deadline* de juin prochain pour la remise de ce plan national ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, dès l'entrée en vigueur du règlement, mon administration s'est structurée pour engager les travaux nécessaires à l'élaboration du plan national de restauration. La première étape a consisté en une analyse détaillée du texte, un diagnostic objectivant la distance aux objectifs européens et un inventaire des outils déjà disponibles en Wallonie pour y répondre.

Le 18 juin, j'ai réuni l'ensemble des acteurs concernés, privés et publics, lors d'une séance d'information dédiée au règlement, car le monde privé est pleinement concerné. Je pense notamment aux entreprises du bâtiment, aux entreprises de l'industrie extractive, aux exploitants forestiers, aux propriétaires privés, aux agriculteurs. La restauration de la nature ne se fera pas sans leurs pratiques. Cette rencontre a permis de présenter ma vision, de clarifier les obligations européennes et de détailler le calendrier wallon.

Durant l'été, plusieurs échanges bilatéraux ont suivi avec les organisations agricoles, forestières, environnementales, économiques et les pouvoirs locaux. Tous ont exprimé leur volonté d'être pleinement associés au processus. Nous devons construire ce plan ensemble avec méthode, écoute et pragmatisme.

Le 13 novembre, une première journée de travail rassemblant plus de 100 représentants a permis de parcourir en détail les obligations pour chaque type d'écosystème. L'administration y a présenté son diagnostic et les participants ont travaillé en ateliers pour contribuer à la construction de la part wallonne du plan national.

Ces acteurs seront impliqués dans l'élaboration du plan en étant conviés à des séances de travail portant sur des étapes clés ciblées qui permettront d'aboutir in fine à des propositions de mesures. C'est sur base de ce travail d'élaboration du plan que l'évaluation des besoins financiers pourra être établie.

La date de remise du projet de plan à la Commission européenne est fixée au 1^{er} septembre 2026. Le délai est serré, mais je peux vous assurer que mon administration travaille de manière intensive pour respecter l'échéance, tout en respectant les exigences de participation du public.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de précision. La réussite de ce règlement européen dépendra largement de la capacité à y associer pleinement les acteurs de terrain. Leur expertise doit être mise à profit de façon à parvenir à une méthodologie applicable et à un plan réaliste, comme vous l'avez mentionné. J'espère qu'ils continueront à être associés à la construction du plan national, en tout cas au niveau wallon.

Enfin, il importe également que les modalités de financement soient clarifiées pour permettre une opérationnalisation rapide des objectifs au travers de moyens adaptés aux ambitions européennes, ambitions que, je pense, nous partageons toutes et tous ici autour de la table.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Valérie Bluge
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'impact d'un démantèlement des tours de
refroidissement sur les faucons pèlerins de
Tihange »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact d'un démantèlement des tours de refroidissement sur les faucons pèlerins de Tihange ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, j'aimerais attirer votre attention sur la situation du couple de faucons pèlerins qui niche, depuis de nombreuses années, dans l'une des tours de refroidissement de la centrale nucléaire de Tihange. Leur présence est désormais bien ancrée : ces rapaces

protégés, revenus dans la vallée de la Meuse au milieu des années 1990 après des décennies de disparition, se sont établis dans un nichoir installé en hauteur sur les infrastructures du site. Le faucon pèlerin est un oiseau sauvage protégé, généralement sédentaire et très attaché à son site de nidification, ce qui rend le maintien dans son environnement particulièrement important.

Or, le contexte d'un potentiel futur démantèlement des tours de refroidissement de Tihange 1 et 2 et d'une future reconversion du site soulève des questions quant à la préservation de ce couple de faucons et de son site de reproduction.

Dans ce contexte, des contacts ont-ils été établis avec Engie concernant la présence de ce couple de faucons pèlerins et les impacts d'un démantèlement des tours sur leur nichoir ? Engie avait installé ce nichoir.

Des opérations de démantèlement risquent-elles de perturber ou de déloger ces oiseaux protégés qui sont très attachés à leur site ?

Quelles sont les obligations légales et les procédures existantes lorsqu'une espèce strictement protégée niche sur une infrastructure industrielle amenée à être détruite ou transformée ?

Enfin, si le nichoir actuel devait disparaître, des solutions alternatives seraient-elles étudiées ou préconisées afin de garantir la continuité de la reproduction du couple de faucons pèlerins ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, la présence d'un couple de faucons pèlerins sur le site de la centrale nucléaire de Tihange est bien connue de mon administration. Comme vous le soulignez, cette espèce bénéficie d'une protection tant européenne que régionale. Ce cadre protecteur a d'ailleurs favorisé son retour progressif sur notre territoire et son statut sur la liste rouge a été réévalué en 2021 en préoccupation mineure.

Lors du rapportage à l'Union européenne en 2018, la population était estimée à 153 couples et cette tendance demeure à la hausse. À l'échelle européenne, le faucon pèlerin est inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux 2009/147/CE. Cette directive, transposée dans le droit wallon via la loi de la conservation de la nature, garantit que les exigences de protection fixées au niveau européen sont pleinement intégrées dans la législation régionale.

Le faucon pèlerin niche encore ponctuellement sur des parois rocheuses naturelles ou artificielles, mais il s'est surtout adapté aux milieux anthropisés, installant désormais ses nids sur des édifices religieux élevés, des sites industriels ou des immeubles urbains. Pour la

chasse, le faucon pèlerin capture principalement ses proies en vol, ce qui explique qu'il n'est pas inféodé à un habitat particulier. La loi de la conservation de la nature ne protège donc pas, au sens strict, l'ensemble de son habitat, mais le nid naturel lui-même, souvent réutilisé d'une année à l'autre, bénéficie d'une protection intégrale, y compris en dehors de la période de nidification, à l'inverse d'un nid artificiel ou nichoir, qui peut, lui, être déplacé en dehors des périodes de nidification. Il appartient donc à Engie de le déplacer ou non. En tant que ministre de la Nature, j'ose espérer que cet habitat sera maintenu, quel que soit l'endroit.

M. le Président. – La parole à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, d'après vos éléments de réponse, vous êtes très attentive.

La situation des faucons pèlerins était extrêmement précaire dans les années 1990. Ils ont quasiment disparu, mais ils sont peu à peu revenus. Vous avez évoqué le nombre de 150 couples. De mon côté, j'avais une estimation entre 200 et 250 couples de faucons pèlerins actuellement présents sur le territoire de la Wallonie, dont 300 jeunes qui sont nés sur les tours de refroidissement de Tihange. Ce site est donc particulièrement important pour les faucons pèlerins. D'ailleurs, au départ, ce nid avait été installé par Engie. Je pense donc qu'à la base cette entreprise était particulièrement attentive à la situation des faucons pèlerins et à la préservation de cette espèce.

J'ose espérer qu'ils seront attentifs et qu'ils mèneront toutes les études nécessaires, puisqu'ils ne sont visiblement pas tenus par la réglementation wallonne pour le déplacement du nid dans la mesure où celui-ci n'est pas naturel. Cependant, on constate que ce nid était et est toujours important. Engie doit être attentive et évaluer les dispositifs qui pourraient être mis en place pour éviter de pénaliser ce couple de faucons pèlerins dans la région.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la gestion des subventions facultatives »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des subventions facultatives ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, bien qu'elle soit identifiée comme relative à la ruralité, cette question est en réalité transversale et concerne

l'ensemble de vos compétences. Ainsi, à la faveur de l'élaboration du budget 2025, on se rappellera que le Gouvernement avait décidé d'une économie de 60 millions d'euros dans les subventions facultatives.

Au sujet de cette décision, le 11 juin, au sein de notre Commission, vous avez indiqué ce qui suit : « Un travail d'analyse a bien été réalisé. Ce travail a été mené sur la base de plusieurs critères. J'ai mandaté mon administration pour entreprendre une analyse approfondie de l'ensemble des conventions-cadres, ainsi que des subventions récurrentes liées, directement ou indirectement, au secteur agricole et au secteur de la nature. J'ai demandé un cadastre complet, tant pour les compétences en matière d'agriculture que pour celles relatives à la protection et à la sensibilisation à la nature, à la biodiversité ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles ».

Cela signifie donc que vous avez décidé d'une économie budgétaire sans en avoir analysé préalablement les impacts.

Le 14 novembre dernier, l'ordre du jour du Gouvernement renseignait en son point B25 : « Subventions facultatives : listing de pluriannualisation et désignation des ministres coordinateurs ». Quel est l'impact de ce point sur vos départements ? Pouvons-nous disposer du listing des pluriannualisations ? Pouvons-nous avoir la liste des bénéficiaires de subventions facultatives qui ne bénéficieront plus du soutien de vos départements en 2026 ? Quelle est votre cible budgétaire pour 2026 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, le point B25 de la réunion du Gouvernement du 13 novembre, porté par le ministre-président, a notamment pour objet la définition d'un modèle de convention-cadre et d'arrêté de subventions afin d'assurer une uniformité dans le traitement et le suivi des subventions facultatives à partir de 2026.

La décision du Gouvernement est en délibéré, car certaines adaptations doivent encore être apportées à ces modèles de documents.

Ce point n'étant pas validé définitivement, je ne peux pas encore vous communiquer les détails, mais je peux vous indiquer qu'il n'a pas d'impact sur mes départements. Comme vous le mentionnez, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer la méthodologie et les échanges avec les porteurs de projet qui ont eu lieu durant l'année 2025 par rapport aux subventions facultatives. J'ai encore eu l'occasion de le rappeler lors de la dernière séance de Commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j’entends la question d’une uniformisation des subventions. Dans le contexte actuel, avec votre Gouvernement MR-Engagés, permettez-moi de demeurer inquiète concernant les subventions de manière générale, qu’il s’agisse de vos départements ou de ceux de vos collègues.

Aujourd’hui, vous dites qu’il n’y aura pas d’impact sur les subventions qui dépendent de votre département. Nous en prenons acte. Nous le vérifierons par la suite. Vous dites également que ce n’est pas validé définitivement. Votre réponse est très courte. Nous aurions souhaité savoir s’il y avait encore une marge de manœuvre, des éléments qui vont être rediscutés, un impact pour les subventions de votre département.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « le flou entourant la politique de
développement rural »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le flou entourant la politique de développement rural ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je reviens à nouveau vers vous sur un sujet essentiel, qui anime toutes les discussions autour de la thématique de la ruralité au sein de cette Commission. Comme je l’ai fait en mai dernier, je vous interroge sur votre vision et votre stratégie pour le développement rural, car je n’ai toujours pas eu de réponse.

Avez-vous une vision, une stratégie pour votre compétence du développement rural en Wallonie ? Si oui, quelle est-elle ? Nous sommes tous curieux de le savoir.

Nous sommes aujourd’hui un an et demi après l’instauration du Gouvernement et votre mise en place en tant que ministre de la Ruralité. Je ne souhaite pas simplement recevoir un catalogue de mesures éparses. Nous voulons connaître votre stratégie, avec des objectifs clairs, des priorités affirmées et un accompagnement renforcé pour les communes rurales.

Je suis revenue sans cesse vers vous sur le sujet et, jusqu’à présent, vos réponses ont reflété une logique comptable plutôt qu’un cap politique.

Depuis un an, votre mesure phare sur la compétence Ruralité est d’avoir diminué de 11 % la dotation à la structure principale d’accompagnement des communes

en matière de ruralité qu’est la Fondation rurale de Wallonie ; coupes budgétaires que vous avez faites, je le rappelle en commission, sans discussion préalable, sans évaluation partagée et surtout sans alternative. Cela a été une coupe pure et simple, sans proposer de projet alternatif. Comprenez qu’en l’état, aujourd’hui, dans les communes, les élus s’interrogent.

Quelle est votre véritable ambition pour la ruralité, s’il y en a une ? Quels projets allez-vous encourager à l’avenir ? Comment allez-vous assurer un accès aux services en milieu rural ? Comment allez-vous assurer une transition écologique dans l’espace rural ? Comment allez-vous maintenir une inclusion sociale et une participation citoyenne ? Bref, ce sont toutes les matières qui découlent des préoccupations des acteurs ruraux.

En matière de ruralité, quand je vous interroge, vous mentionnez par deux fois que les projets sont multifonctionnels et de simplification administrative. Voilà votre vision, votre stratégie pour le développement rural. En l’état, quels sont les moyens ? Quelle va être la méthode ? Que sera le calendrier pour mettre en place cette stratégie, s’il y en a une ?

Aujourd’hui, 24 novembre 2025, un an et demi après la mise en place de ce Gouvernement, pouvez-vous exposer au Parlement votre stratégie wallonne de développement rural à l’horizon 2026 ? Cette question intervient en lien avec les arbitrages budgétaires que vous avez opérés avec vos collègues du Gouvernement.

Pouvez-vous assurer aux communes qu’elles pourront encore compter sur un accompagnement solide et structuré dans les années à venir ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, lors de la Commission du 22 septembre dernier, il y a à peine deux mois, vous aviez déjà formulé une question similaire à laquelle j’avais apporté de nombreux éléments de réponse. À l’écoute de votre réplique, à l’époque, il était toutefois apparu que ces éléments n’avaient pas été pris en considération. Je ne reviendrai donc pas ici sur l’ensemble de ces éléments développés, mais uniquement sur l’essentiel.

Ma ligne politique en matière de développement rural se construit de manière progressive et réfléchie. Elle ne s’inscrit ni dans la précipitation ni dans une logique d’effet d’annonce, mais bien dans une démarche structurante fondée sur la consultation et l’écoute du secteur en vue d’une réforme de fond au service d’une ruralité forte.

Je continue à mettre en œuvre la politique des plans communaux de développement rural. Cette politique

était déjà active sous le précédent Gouvernement, auquel votre parti participait.

La politique de développement rural contribue à financer des infrastructures soutenant les communes rurales à plusieurs niveaux. Le Gouvernement maintient sa volonté de financer ces structures. La concertation que je vais mener contribuera à définir les priorités et le financement futur.

Je partage votre volonté de construire une vision renouvelée pour cette politique et je m'attacherai à mettre en œuvre la réforme approfondie attendue dès que cette phase nécessaire de consultation des acteurs sera achevée.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, en résumé, vous répondez la même chose qu'à une question similaire posée sur le même sujet.

Vous mentionnez le fait que mon parti avait participé au suivi des PCDR. Rassurez-vous, le suivi et la mise en œuvre du PCDR, nous ne les avons jamais remises en question. En tout cas, je ne l'ai pas fait depuis le début de cette législature.

Si je résume vos propos en matière de ruralité : pas de nouvelle politique, mais raboter le passé.

Vous parlez de concertation des acteurs. Pourquoi ne pas avoir consulté et évalué avec la Fondation rurale de Wallonie avant de saquer dans ses budgets ?

J'attends toujours des nouvelles de votre part, à l'avenir, pour proposer de nouveaux projets, mais je pense qu'en réalité c'est peine perdue.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la réaction de la Wallonie face à la hausse
des dégâts causés par les sangliers »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réaction de la Wallonie face à la hausse des dégâts causés par les sangliers ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, selon les chiffres publiés récemment par le SPW et l'ASBL « Fourrages Mieux », les dégâts causés par les sangliers, en Wallonie, ont dépassé en 2024 le seuil symbolique du million d'euros d'indemnisation, atteignant un record de 1,1 million d'euros. Ce montant ne couvre pourtant

qu'une part limitée des pertes réelles subies par les agriculteurs, car beaucoup d'entre eux renoncent à déclarer les dégâts, faute de preuves ou par lassitude face aux procédures.

Le constat est clair : il y a beaucoup de sangliers en Wallonie comme partout en Europe. En cause, un ensemble de facteurs déjà connus : hivers plus doux, multiplication des zones de refuge, évolution des cultures, mais aussi des pratiques cynégétiques qui interrogent, notamment celle d'un nourrissage massif.

Or, sur le terrain, il y a des zones où le nourrissage dissuasif est déjà interdit : au nord du sillon Sambre-et-Meuse et dans les forêts domaniales. Dispose-t-on d'informations sur l'évolution des populations de sangliers dans ces zones ?

D'une manière générale, comment recenser efficacement les populations présentes et les régions dans lesquelles elles se trouvent ? Le cas échéant, une révision des pratiques de nourrissage est-elle envisagée ? Le cadre actuel est-il suffisamment contraignant ?

En termes d'indemnisation, une révision de la loi du 14 juillet 1961 est-elle envisagée ? Si oui, sous quelle forme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, on constate en parallèle de l'augmentation des populations de sangliers une augmentation des indemnisations des dégâts liés aux cultures. Par rapport aux procédures, je tiens à rappeler que plusieurs cas se règlent dans le cadre d'une procédure à l'amiable.

Cette augmentation des populations s'observe à l'échelle européenne. Comme déjà indiquée à plusieurs reprises, cette progression résulte notamment de l'évolution des conditions climatiques, avec des hivers moins rigoureux favorisant la survie d'un plus grand nombre d'animaux, ainsi que de fructifications forestières plus fréquentes et plus abondantes.

S'agissant des effectifs, il faut rappeler que le sanglier est une espèce particulièrement mobile, dont la population peut varier fortement d'une année à l'autre. L'évaluation de sa présence repose sur des indicateurs indirects tels que les tableaux de chasse, les observations de terrain et les signalements de dégâts.

En ce qui concerne les pratiques de nourrissage, les chiffres montrent que le dispositif actuel ne suffit pas à contenir la progression des dégâts aux cultures et aux récoltes. Face à ce constat, j'ai initié des échanges avec les acteurs du monde rural afin d'entendre leur vision sur cette pratique et leurs propositions pour améliorer l'efficacité des mesures. J'ai également demandé à

l'administration une analyse de l'impact du nourrissage sur la reproduction des sangliers.

Le cadre réglementaire en vigueur a été instauré dans un contexte différent, tant en termes de densité de population que de conditions environnementales et climatiques. Il me paraît donc pertinent de l'examiner afin d'en renforcer l'efficacité et de mieux prévenir les dommages aux cultures et aux récoltes.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Personnellement, je ne partage pas toutes les positions du collectif « Stop aux dérives de la chasse ». Il ne s'agit pas ici de reprendre ni de défendre toutes leurs revendications. Lorsqu'ils alertent sur le nourrissage massif, ils soulèvent tout de même un problème bien réel que l'on ne peut pas ignorer.

Au Parti socialiste, notre position est claire, nous plaçons pour une évolution des règles en la matière : permettre un nourrissage limité aux périodes sensibles pour les cultures, mais l'interdire en période de chasse afin d'éviter la concentration artificielle des populations et favoriser leur dispersion naturelle. Cela nous paraît du simple bon sens. D'ailleurs, grâce à la jurisprudence à Stoumont, les communes qui le souhaitent peuvent interdire le nourrissage sur leur territoire. C'est la preuve que les outils existent, mais qu'ils doivent peut-être être mieux encadrés et harmonisés.

Face à l'explosion des dégâts, il est clair que la question du nourrissage ne peut pas être évacuée. Une gestion durable du grand gibier passe par des pratiques cohérentes, proportionnées et contrôlées.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la valorisation de la vente de gibier »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la valorisation de la vente de gibier ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en décembre 2024, j'avais eu l'occasion de vous interroger, avec un collègue, sur les impacts de la réforme autorisant les chasseurs à vendre directement leurs venaisons à des tiers tels que les bouchers ou restaurateurs. Lors de notre échange, nous avons salué

cette avancée, mais nous avons également souligné l'importance de l'évaluation de cette mesure.

Pouvez-vous faire le point sur l'impact de cette réforme sur le secteur ? Un sondage est-il prévu auprès des acteurs du secteur afin de l'évaluer ? Une concertation entre les services de la Région et du Fédéral est-elle prévue ?

En ce qui concerne les services wallons, des campagnes de communication sur les règles en vigueur sont-elles menées en cette période de chasse ? Des actions de valorisation du gibier local sont-elles envisagées durant la période des fêtes de fin d'année ? Si oui, comment se déclineront-elles ?

Plus globalement, une concertation sur le développement d'une véritable filière régionale est-elle envisagée ? Dans ce cadre, le projet abandonné de la création d'un label ne pourrait-il pas être relancé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, une évaluation de l'impact de l'autorisation fédérale sur la vente directe des venaisons est en cours.

J'ai demandé à mon administration les chiffres relatifs au prélèvement du grand gibier par la chasse. Parallèlement, le ministre Clarinval a engagé une démarche similaire afin de disposer des données sur les venaisons issues de la chasse, relevées par l'AFSCA. Ces chiffres doivent encore être confrontés pour estimer la part de venaisons traitées par les ateliers de découpe agréés et celles vendues directement à des particuliers ou à des restaurateurs.

La communication sur les règles encadrant la vente directe relève du Fédéral. Il appartient aux autorités compétentes d'évaluer l'opportunité de mener des actions de sensibilisation des chasseurs à ces règles.

À ce stade, il n'existe pas de campagne spécifique pour valoriser le gibier local durant la période de fin d'année. Néanmoins, des réflexions sont à l'étude pour améliorer la valorisation de la viande de gibier en Wallonie et soutenir le développement de la filière.

Concernant les projets de label, ils ont été envisagés à plusieurs reprises. Cependant, le cadre en matière de labellisation ne permet pas de créer un label qui reconnaît le gibier provenant de l'ensemble du territoire wallon. L'utilisation d'une appellation « de Wallonie » serait considérée comme contraire à la réglementation en matière d'aides d'État et de la libre circulation des biens et des services, comme ce fut le cas en 2018 pour le label « agriculture de Wallonie ».

Dans ce contexte, j'envisagerai d'associer la valorisation de notre gibier wallon à la mise en place

d'un repère fort pour la valorisation de nos productions pour favoriser le développement d'une filière régionale pleinement identifiée et valorisée.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions. Vous mentionnez que les études sont en cours : c'est une bonne chose. On aura l'occasion de revenir dessus.

Je me permets d'insister sur l'importance de l'évaluation dans nos politiques publiques, que ce soit ici, dans la thématique qui nous préoccupe, mais également ailleurs. Je connais l'importance que vous accordez à cette pratique d'évaluation et je ne doute pas que vous garderez un œil attentif sur les conséquences de cette réforme.

Enfin, j'espère, au plus profond de moi, que le développement d'une filière régionale – si elle est jugée pertinente malgré l'existence d'obstacles – pourra prendre racine et éventuellement trouver, au travers d'un appel, d'un label ou d'un repère fort, un développement dont on connaît l'intérêt suscité auprès des consommateurs.

Je resterai attentif à l'avenir aux conséquences de cette réforme.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les difficultés rencontrées par les
vétérinaires ruraux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les difficultés rencontrées par les vétérinaires ruraux ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je voulais revenir sur cette question importante que sont les difficultés rencontrées par les vétérinaires ruraux. Je ne suis pas la seule au sein de cette Commission à m'être saisie de cette question depuis le début de la législature. Les vétérinaires ruraux sont des maillons essentiels de la vie dans nos campagnes. Certes, ils soignent les troupeaux, mais ce sont aussi des conseillers pour de nombreux éleveurs. Or, la profession et les praticiens sont aujourd'hui en souffrance.

En mai dernier, vous m'indiquiez que la problématique de la surcharge administrative dépendait

du Fédéral et que la question de l'accès aux études dépendait de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Administrativement, vous avez raison, mais, en tant que ministre en charge de l'Agriculture et de la Ruralité, vous avez un rôle à jouer dans la défense de la profession et dans le bien-être de ces travailleurs indispensables au bon fonctionnement de nos fermes.

En octobre dernier, vous avez annoncé certaines pistes : l'intégration d'un module sur la santé mentale dans la formation initiale, des premiers contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'orientation des étudiants et une réflexion sur un appui complémentaire via Agricall. De plus, si j'en crois une réponse formulée par la ministre-présidente Degryse à ma collègue Valérie Dejardin, votre équipe et la sienne devaient initier début novembre un cycle de réunions sur le sujet.

Pouvez-vous présenter les suites concrètes envisagées par le Gouvernement sur base du rapport Obsvet, sur le calendrier de mise en œuvre et les budgets prévus pour ce faire en 2026 ? Quelles mesures seront adoptées pour garantir une couverture vétérinaire équitable en milieu rural, qu'il s'agisse de soutien à l'installation, d'aide financière, de logement, de valorisation du travail en réseau ? Un plan transversal est-il envisagé pour mobiliser à la fois la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également le Fédéral et les acteurs agricoles ?

Enfin, pourquoi ne pas élargir les missions d'Agricall pour offrir un appui psychologique ciblé aux vétérinaires, comme c'est le cas pour les agriculteurs ? Le cas échéant, entendez-vous revoir la convention-cadre qui vous lie à cet organisme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, mon cabinet, l'administration et moi-même avons des contacts réguliers avec l'Union professionnelle vétérinaire. Sur base des constats de l'Observatoire des vétérinaires, une proposition de projet intitulé « Pacte vet rural » visant à répondre de manière coordonnée et réaliste à la crise d'attractivité et de fidélisation en médecine vétérinaire rurale, est proposée par l'UPV.

Ce projet s'articule sur base des leviers suivants : incitation financière à l'installation, innovations pédagogiques et accompagnement professionnel. Cette proposition de projet « Pacte vet rural » est établie sur trois ans. En concertation avec le ministre du Bien-être animal et le ministre de l'Économie, nous envisageons d'investir dans ce projet innovant dès 2026 afin de soutenir au mieux cette profession indispensable à notre agriculture.

Les missions d'Agricall portent exclusivement sur l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté. Il n'est pas prévu d'élargir ces missions. Toutefois, pour répondre à votre question, sachez qu'actuellement l'ARSIA encadre et offre un soutien aux vétérinaires. Formavet a également proposé des formations aux vétérinaires pour la gestion du stress durant l'automne 2025.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai pris note de vos bribes de réponse.

Hélas, je demeure sur ma faim sur la question relative aux contacts pris avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : je vous ai interrogée précisément sur l'état de ces contacts et de l'avancement des travaux éventuels sur le sujet. Dommage, c'est une occasion manquée de faire part des éventuels travaux et avancées sur la matière.

En l'état, sur la question de l'incitation financière à l'installation, il reste à voir exactement les modalités, mais c'est effectivement une proposition que l'on avait déjà mise ici sur la table. Il reste à voir le caractère opérationnel et les conditions d'implémentation.

Je tenais simplement à vous rappeler dans ma réplique que la profession vétérinaire – je vous l'avais déjà dit dans une autre question par le passé – est en réalité aujourd'hui une des professions où le taux de suicide est le plus élevé. Il y a vraiment un mal-être professionnel poignant dans le cadre de cette profession. Dès lors, pouvoir intervenir en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir pour avancer sur la matière me semble tout à fait essentiel.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les nouvelles propositions de la
Commission européenne relatives à la Politique
agricole commune (PAC) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les nouvelles propositions de la Commission européenne relatives à la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le cadre de la préparation du cadre

financier pluriannuel 2028-2034, la présidente de la Commission européenne a proposé d'orienter « au moins 10 % d'une enveloppe à la main des États vers le secteur rural », en plus de la Politique agricole commune, la PAC. Elle affirme vouloir garantir le rôle des Régions, renforcer l'identité de la PAC et améliorer la gouvernance. Cette réorganisation budgétaire pourrait s'accompagner d'un transfert de certaines sommes de la PAC vers la politique de cohésion.

Disposez-vous d'informations plus précises sur cette enveloppe, mais également sur le montant global ? Quel serait, pour la Wallonie, l'impact précis de cette proposition ? Quel pourcentage des budgets agricoles wallons pourrait être financé dans ce futur mécanisme ? Êtes-vous favorable à ce fléchage de 10 % vers le rural ? Si oui, comment comptez-vous mobiliser ces fonds au profit des agriculteurs wallons ?

Enfin, quelles garanties entendez-vous demander pour que cette réforme n'entraîne pas une baisse des aides directes aux exploitations, notamment les plus petites ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le Conseil de l'agriculture du 17 novembre, où je représentais la Belgique, a porté sur deux enjeux majeurs de la future PAC : la sécurité alimentaire et le ciblage des aides. J'y ai réaffirmé la nécessité de renforcer notre autonomie dans un contexte de crises géopolitiques, de dépendance aux intrants et d'aléas climatiques. Le commissaire Hansen a confirmé que la sécurité alimentaire sera une priorité de la PAC post-2027.

La Commission propose un ciblage accru vers les agriculteurs actifs, avec des aides spécifiques pour les secteurs fragiles et les zones à contraintes. Elle introduit également une nouvelle aide dégressive au revenu fondée sur la superficie. Mon objectif est de préserver les exploitations familiales.

La Commission souhaite aussi instaurer des plans nationaux de crise et des réserves stratégiques. J'ai rappelé l'importance d'investir dans l'innovation, l'autonomie stratégique, et les outils de stabilisation des revenus face aux risques climatiques et économiques, ainsi que la nécessité d'une stabilité des politiques pour permettre aux agriculteurs d'anticiper.

Sur le volet budgétaire, la lettre de la Commission du 9 novembre confirme une enveloppe de 293,7 milliards d'euros réservée aux soutiens agricoles. Parallèlement, elle propose que les États membres consacrent au moins 10 % de leurs enveloppes nationales, hors budget agricole, au développement rural au sens large. Cette approche remplace le système des deux piliers et relève en partie de ma compétence en

Ruralité. A priori, cela n'affectera pas les aides directes aux agriculteurs. En revanche, il est encore trop tôt pour évaluer précisément l'impact pour la Wallonie : les montants dépendront du cadre financier pluriannuel, lui-même lié au niveau de contribution des États membres, à la répartition entre eux, ainsi qu'aux arbitrages internes belges. Nous réalisons actuellement des simulations pour identifier les effets potentiels sur le soutien au revenu et l'accompagnement des exploitations.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

En effet, une sécurité alimentaire européenne passera par un secteur agricole fort, mais surtout rémunérateur pour les agriculteurs. L'idée de dédier une enveloppe spécifiquement au secteur rural, à la base, est réjouissante, à condition que les moyens alloués ne le soient pas au détriment d'autres politiques essentielles de la PAC. Nos jeunes agriculteurs et nos petites exploitations ont besoin d'une PAC à la hauteur de ses ambitions.

L'avantage de la proposition sur la table, semble-t-il, est qu'elle garantit que la politique rurale ne soit pas totalement abandonnée par la future mouture. Maintenant, il reste à espérer que cela se fasse sans casse pour nos agriculteurs, comme vous l'avez dit, et surtout pour notre ruralité tout entière.

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la collaboration entre les pouvoirs publics
et la plateforme Wallesmart pour la gestion des
données agricoles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la collaboration entre les pouvoirs publics et la plateforme Wallesmart pour la gestion des données agricoles ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, la question de la gestion et du partage des données agricoles devient centrale pour l'ensemble du secteur. De nombreux éleveurs expriment aujourd'hui une réelle inquiétude quant à l'utilisation potentielle de leurs données lorsqu'elles sont collectées directement par les pouvoirs publics. Cette crainte qui est largement liée à la perception du contrôle administratif conduit parfois à une réticence à partager certaines informations.

Le risque est donc d'appauvrir la qualité des données collectées.

Dans ce contexte, la plateforme Wallesmart constitue un outil particulièrement intéressant. Elle bénéficie d'une forte légitimité auprès des éleveurs et permet une gestion des données du professionnel vers le public, ce qui contribue à instaurer un climat de confiance.

À partir de janvier 2026, l'encodage d'un certain nombre de données deviendra obligatoire, notamment au travers du carnet de champs. À l'approche de cette échéance, plusieurs acteurs du terrain soulignent l'importance d'éviter les doubles encodages et de permettre un transfert automatique, avec l'accord de l'éleveur, des données entre les outils professionnels comme Wallesmart et les bases de données publiques.

De quelle manière comptez-vous garantir la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des données transmises au public ?

Envisagez-vous de soutenir ou de formaliser une collaboration entre les pouvoirs publics et Wallesmart afin de permettre aux éleveurs d'encoder leurs données une seule fois, dans un outil reconnu par la profession ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la plateforme Wallesmart est soutenue par la Wallonie depuis ses débuts. Celle-ci est issue de deux projets de recherche financés via l'appel à projet de recherche 2017 et de deux projets de développement financés via la fiche 142 Smartfarming du Plan de relance de la Wallonie.

L'ensemble de ces quatre projets rassemble les acteurs qui ont développé la plateforme de 2018 à fin 2025 – Elevéo, UMons, ULiège, CRA-W, WallDigiFarm, ARSIA – pour un montant global de 3 millions d'euros. La Wallonie est membre observateur de la Commission Wallesmart, l'instance qui assure la gestion de la plateforme, via deux agents du SPW ARNE : un agent de l'OPW et un agent de la Direction de la recherche et du développement.

Dans le cadre de la gestion des aides européennes de la Politique agricole commune, les données des agriculteurs relatives aux surfaces et aux interventions demandées sont collectées par le biais de la demande unique qui est une obligation réglementaire. Ces données constituent une banque de données qui fait partie du Système intégré de gestion et de contrôle, le SIGEC.

Ces données doivent pouvoir être réutilisées par les administrations qui ont des finalités légitimes telles que

reprises dans le Code wallon de l'agriculture, ainsi que par des tiers avec consentement des agriculteurs.

Dès lors, l'Organisme payeur de Wallonie qui gère ces données travaille sur deux axes :

- la labellisation des données du SIGEC en données authentiques et la mise à disposition de celles-ci aux administrations sur base de conventions en vérifiant les bases de licéité de la demande. Le canal de transfert sera la BCED, la Banque-carrefour d'échange de données ;
- le développement d'une plateforme de consentement interne à l'OPW sur laquelle l'agriculteur pourra donner son consentement pour le transfert de ses données à des tiers tels que Wallesmart. À cet effet, un accord-cadre est en cours de rédaction entre l'OPW et Wallesmart afin de formaliser ce futur transfert.

Ces deux axes reposent sur le principe du *only once* : l'administration collecte une seule fois l'information. Autrement dit, il n'est pas demandé à un usager une information si elle est déjà connue de l'administration. Le partage de données représente un moyen sûr et efficace pour collecter et transmettre des données authentiques.

Concernant la qualité des données, celle-ci est garantie par le respect strict de la réglementation européenne et des arrêtés qui en découlent. Celui-ci fait l'objet d'un contrôle pointu par le biais de différents audits, notamment :

- les audits internes ;
- les audits annuels de certification effectués par un prestataire externe ;
- les audits de la Cour des comptes belge ;
- les audits de la Cour des comptes européenne ;
- les audits de la Commission européenne.

Je travaille à la diminution de la charge administrative et à la mise en place du *only once* à tous les niveaux par la création de la plateforme MyAgro.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Le partage des données agricoles constitue un axe essentiel de la simplification administrative. Nos agriculteurs doivent pouvoir consacrer un maximum de temps à leur exploitation, ce qui suppose le moins d'encodage possible de leurs données. L'objectif en la matière est bien le *only once*, comme vous l'avez mentionné à deux reprises.

La mise en place d'une meilleure synergie entre les outils professionnels, tels que Wallesmart et les bases de données publiques, permettraient ainsi d'avancer dans la bonne direction.

J'espère que les travaux se poursuivront en ce sens avec d'autres difficultés afin que l'obligation d'encodage qui arrive en 2026 se traduise par un système qui soit fluide, facile et accepté sur le terrain.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Dejardin, sur « le rôle des contrats de rivière dans la prévention des inondations » ;
- Mme Dejardin, sur « les difficultés rencontrées dans la reconstruction résiliente des berges après les inondations » ;
- M. Fontaine, sur « la place de la Wallonie dans la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) » ;
- M. Fontaine, sur « la nécessité de réviser les mécanismes d'indemnisation des agriculteurs en cas d'incident climatique » ;
- M. Fontaine, sur « l'absence de vision stratégique pour les abattoirs et son impact pour l'élevage wallon » ;
- Mme Durenne, sur « le Conseil européen de l'agriculture du 17 novembre sur la Politique agricole commune (PAC) et la sécurité alimentaire » ;
- M. Fontaine, sur « l'évolution des cultures de betteraves » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « l'avenir du secteur betteravier en Wallonie » ;
- Mme Durenne, sur « l'avenir du secteur betteravier en Wallonie » ;
- M. Jacob, sur « l'annonce brutale de la réduction de la campagne betteravière 2026 » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Tellier, sur « la prévention des inondations en Brabant wallon » ;
- Mme Tellier, sur « le Farmer Case » ;
- Mme Tellier, sur « les haies tampons comme protection contre l'exposition aux pesticides » ;
- Mme Tellier, sur « l'insuffisante reprise des fermes » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BCED	Banque-carrefour d'échange de données
BRIOAA	Belgian Research Institute of Organic Agriculture and Agroecology (Institut belge de recherche en agriculture biologique et agroécologie)
CE	Commission européenne
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DCENN	Direction des cours d'eau non navigables
DNC	dermatose nodulaire contagieuse
DPR	Déclaration de politique régionale
FiBL	Forschungsinstitut für biologischen Landbau (Institut de recherche de l'agriculture biologique)
GAL	groupe(s) d'action locale
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
ILVO	Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek (Institut de recherche agricole, halieutique et alimentaire)
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France) (anciennement INRA)
MODREC	Modélisation des écoulements et de la réduction des crues
Obsvet	Observatoire des vétérinaires
OPW	Organisme payeur de Wallonie
PAC	Politique agricole commune
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PRW	Plan de relance de la Wallonie
SIGEC	Système intégré de gestion et de contrôle
SPW	Service public de Wallonie
UCL	Université catholique de Louvain
ULiège	Université de Liège (anciennement ULg)
UMons	Université de Mons
UPV	Union professionnelle vétérinaire
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)